



CABINET PAILLARD  
HPUC

## Résumé de l'expertise n° 24/IMO [REDACTED]

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **1 rue Carvès**

Commune : ..... **92120 MONTROUGE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**1 er Face, Lot numéro 26-27, cave 40 N°8**

Périmètre de repérage : ... **appartement, cave.**

	Prestations	Conclusion
	<b>CREP</b>	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	<b>Amiante</b>	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	<b>Etat Termite/Parasitaire</b>	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	<b>Électricité</b>	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	<b>DPE</b>	 Estimation des coûts annuels : entre 1 510 € et 2 080 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2492E0436348H
	<b>Mesurage</b>	Superficie Loi Carrez totale : 74,52 m <sup>2</sup> Surface au sol totale : 76,50 m <sup>2</sup>



CABINET PAILLARD  
HPUC

## Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : **24/IMO/ESTHER3150**  
Date du repérage : **29/01/2024**  
Heure d'arrivée : **14 h 30**  
Durée du repérage : **01 h 56**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1. **Périmètre du repérage** : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit déchargée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du ou des lots de copropriété ci-dessous définis ; les surfaces annoncées sont donc celles habitées par l'occupant des lieux.

<b>Désignation du ou des bâtiments</b> <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ..... <b>Hauts-de-Seine</b> Adresse : ..... <b>1 rue Carvès</b> Commune : ..... <b>92120 MONTROUGE</b> Désignation et situation du ou des lots de copropriété : <b>1 er Face, Lot numéro 26-27, cave 40 N°8</b>	<b>Désignation du propriétaire</b> <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ..... Adresse : ..... <b>1 rue Carvès</b> <b>92120 MONTROUGE</b>
<b>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</b> Nom et prénom : <b>Mlle MALAURIE PELLERIN</b> Adresse : .....	<b>Repérage</b> Périmètre de repérage : <b>appartement</b>

<b>Désignation de l'opérateur de diagnostic</b> Nom et prénom : ..... <b>CHIERE Jean-Louis</b> Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... <b>CADIC</b> Adresse : ..... <b>17 Bis Av Ernest Renan</b> <b>95210 SAINT GRATIEN</b> Numéro SIRET : ..... <b>51955971</b> Désignation de la compagnie d'assurance : ... <b>ALLIANZ</b> Numéro de police et date de validité : ..... <b>54862353 / 01/01/2024</b>
---

<b>Superficie privative en m<sup>2</sup> du lot</b>
---

**Surface loi Carrez totale : 74,52 m<sup>2</sup> (soixante-quatorze mètres carrés cinquante-deux)**  
**Surface au sol totale : 76,50 m<sup>2</sup> (soixante-seize mètres carrés cinquante)**

**Résultat du repérage**

Date du repérage : **29/01/2024**  
 Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **NEANT**  
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Mlle MALAURIE PELLERIN**  
 Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visités	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Salle de bain	5,40	5,40	
Pièce 1	12,01	12,01	
Pièce 2	31,95	31,95	
Pièce 3	12,46	12,46	
Dégagement	2,48	2,48	
Escaller	-	1,98	
Entrée	10,22	10,22	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du lot :

**Surface loi Carrez totale : 74,52 m<sup>2</sup> (soixante-quatorze mètres carrés cinquante-deux)**  
**Surface au sol totale : 76,50 m<sup>2</sup> (soixante-seize mètres carrés cinquante)**

Fait à **SAINT GRATIEN**, le **31/01/2024**


